



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier	19 h 30	14 juillet	19 h 30
10 février	19 h 30	11 août	19 h 30
10 mars	19 h 30	8 septembre	19 h 30
14 avril	19 h 30	13 octobre	19 h 30
12 mai	19 h 30	10 novembre	19 h 30
9 juin	19 h 30	8 décembre	19 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Lanoraie, ce 4 décembre 2025

Brigitte Beuparlant
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe